

SOUDE - HAUTS DE MAZARGUES

## Nouvelle étape pour l'EcoQuartier du Parc des Calanques

Mis en ligne le vendredi 20 juillet 2018

L'ecoQuartier parc des Calanques, aujourd'hui dans l'étape 3 « Proj



L'EcoQuartier Parc des Calanques termine actuellement ses réalisations avec les derniers travaux du projet de renouvellement urbain, engagés en 2018 (Parc de la Jarre, voiries du Baou...). Il est désormais porté par la Métropole Aix-Marseille-Provence dans sa compétence Aménagements durables qui avec l'ensemble des partenaires du projet urbain candidatent aujourd'hui à l'étape 3, celle de l'"EcoQuartier livré".

Le jury en charge d'attribuer le label s'est rendu au début du mois de juillet sur site pour une expertise de terrain. La journée a été ponctuée de plusieurs rencontres avec les acteurs locaux très investis sur le territoire de projet. Le 25 septembre, la commission régionale s'est réunie pour auditionner les candidats. La décision sera rendue en décembre 2018.

Depuis 2011, Marseille Rénovation Urbaine avec l'appui de ses partenaires notamment la Métropole Aix-Marseille-Provence a porté autour du projet de renouvellement urbain, une démarche EcoQuartier visant à obtenir le label national. La qualité des projets projet portés sur ce territoire a permis à l'EcoQuartier du Parc des Calanques (Marseille 9ème) de voir le jour;

Le processus de labellisation se décline en quatre étapes successives qui sont validées au fil de l'avancement du projet :

L'étape 1 "EcoQuartier en projet", a été validée avec la participation de la Ville de Marseille à l'Appel à Projets "EcoQuartier 2011", lancée par le ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et de l'Habitat, et la candidature portée par le GIP MRU pour le site du PRU Soude Hauts de Mazargues




L'étape 2 "EcoQuartier en chantier" a été validée en décembre 2015, en pleine phase opérationnelle du PRU, en élargissant la dynamique partenariale et de concertation au territoire de la ZAC de la Jarre et en accentuant l'atout déterminant de la proximité avec un espace naturel remarquable, le Parc National des Calanques, créé en 2012.

Si ce quartier obtient le label étape 3, ce sera le premier EcoQuartier du conseil de territoire Marseille Provence et le deuxième de la Métropole (après Coudoux). Les experts rendront leur rapport courant septembre et l'annonce des lauréats aura lieu en décembre.

Lors de l'audition devant la commission régionale qui a eu lieu le 25 septembre 2018, deux vidéos ont été réalisées par la Métropole Aix-Marseille-Provence pour témoigner de la richesse de ce partenariat :

Cliquez sur le lien pour afficher la vidéo :

[EcoQuartier Parc des Calanques - une histoire singulière](#)  from [Marseille Rénovation Urbaine](#)  on [Vimeo](#) .

[EcoQuartier Parc des Calanques : des habitants ambassadeurs - sept 2018](#)  from [Marseille Rénovation Urbaine](#)  on [Vimeo](#) .

**Mission renouvellement urbain**

DGA-DUST, Direction Opérationnelle de l'Habitat

METROPOLE AMP

BP 48014 - 13567 Marseille Cedex 02

Tél. : 04.91.09.52.00

mru@ampmetropole.fr

<http://www.marseille-renovation-urbaine.fr/toutes-les-actualites/actualite-23.html>